

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0053454

1 Juillet 2020

Optique

Autres

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3126 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : Noureddine mohammed

Date de naissance : 1942

Adresse : NI NARAI Rues casa

Tél. : 623 248822 Total des frais engagés : Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Dr. HEDAYA AZAL Sarras  
Médecin Générale  
Rue 49, N° Appt. 8 Lot. Omariya  
Mar Jouna Aïn Chock - Casablanca  
Tél. 05 22 52 17 89

Cachet du médecin :

Date de consultation : 30/12/2022 Nom et prénom du malade : Noureddine mohammed Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : pharyngite

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

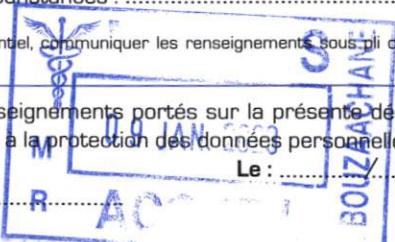
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/12/2021		C	200,000 Dhs	M.D.GHAZAL Sarra Médecine Générale N° 9, N° Appt. 8 Lot. Omaniya Habous Aïn Chock - Casablanca Tél.: 05 22 52 78

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p style="text-align: center;">   <b>Hamid Hazzaz</b>            Docteur en Pharmacie  <b>Marjane Market Al Inara</b>            AV 2 Mars, Local B6, Ain chock, CASA            Tél:05 22 87 49 12/06 17 22 85 22         </p>	30/12/22	496,70

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## Important

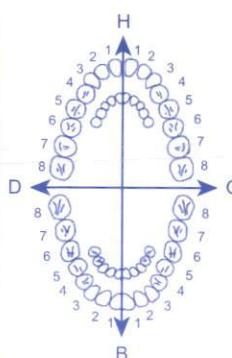
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
412	21433552
000	00000000
000	00000000
411	11433553



#### **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Médecine Générale  
Echographie

Ex. Médecin au CHU  
Ibn Rochd de Casablanca  
Service Chirurgie Pédiatrique

الطب العام  
الفحص بالصدى

طبيبة سابقة بمستشفى الأطفال  
ابن رشد قسم جراحة الأطفال

**Ordonnance**

Casablanca le 30/12/2021

Monj. Mohamed  
07.90

① afi hem 8 700 دينار

145.00 ♂ 21 ج 8 ج.

② Tonic 800 دينار

80 ♂ 15 جم)

③ Pre diu 80 ♂ ..

38 - 0 - 18 20 ♂.

69.00 38 - 0 - 0 40 ♂

④ Recimse 80 ♂ ..  
Tonic 30 ♂ ..

⑤ Brietone a  
24.8 / mg x 31



W.M.

Dr. EL HASSANIAZAL Sarra  
PHARMACIE Generale  
Medecine Générale  
N° Appt. 8 Lot. Omasiya  
Rue 10, Casablanca  
Maroc  
Tél: 05 22 52 17 89

PHARMACIE ACHOUR AL MANSOURA  
Hamid Pharmacie  
Docteur Al MANSOURA  
Marjane Market  
Av 2 Mat, Local 49 122  
Tél: 05 22 51 49 122

